

CGT – FSU

Du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 20 mars 2013

Monsieur GUÉRINI
Président du Conseil Général
Des Bouches-du-Rhône

OBJET : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Nos organisations syndicales déposent un préavis de grève pour la journée du Mardi 26 mars 2013 pour les personnels des MDS des missions Enfance Famille, Cohésion sociale et PMI à partir des constats suivants :

- Des modes d'organisation basés sur une politique de la réponse à tout prix dans les délais les plus courts avec des personnels soumis à la pression des rythmes de réception inacceptables, au non respect de leurs modes d'interventions et de leurs qualifications.
- La disparition des instances de travail commun et du partage de certaines missions entre Cohésion Sociale, Enfance-Famille, Pmi, conséquence du clivage actuel et d'un cloisonnement accru.
- L'existence de formes de management inappropriées au service social départemental ou du moins faisant peu de cas des caractéristiques de nos métiers et particulièrement répressif à certains endroits.
- La prise en charge de nouveaux publics associés au désengagement des partenaires de terrain.
- Un durcissement des règles d'octroi des aides financières, du maintien de l'allocation RSA.
- Des moyens inadaptés aux besoins actuels des populations : logement, hébergement, actions médico sociales dans le cadre du RSA.
- Une politique de l'aide alimentaire inadaptée aux besoins des territoires et source d'inégalité, de conflits dans sa distribution.
- Une augmentation du nombre des IP rendant difficile les évaluations.
- Une augmentation du nombre de suivis d'enfants placés.
- Une absence de places en DIMEF et de placements adaptés aux problématiques des enfants et des adolescents confiés.
- Des pressions de l'administration pour réduire le nombre de prises en charge de jeunes majeurs et leur accompagnement éducatif.
- Une explosion de la précarité et le développement de comportements agressifs de la part d'un public en grande difficulté, multipliant les handicaps.
- Une absence de protocoles d'accueil inter -institutionnel ce qui ne peut qu'engendrer de la violence.
- Le non respect du protocole acté avec la collectivité au moment de l'agression de Présencé.

Nous revendiquons l'ouverture de négociations immédiates sur l'ensemble de ces points, à partir de la plateforme FSU-CGT communiquée de nouveau en Janvier 2013 à notre collectivité :

Nous revendiquons :

- Une politique médico-sociale à la hauteur des besoins de la population.
- Des moyens adaptés en termes d'outils techniques mais aussi en renforcement des postes lorsque c'est nécessaire.
- des formes de management qui sécurisent et respectent et les agents dans leurs missions, leurs qualifications et leurs pratiques professionnelles.

Conformément à l'article L.521-3 du Code du Travail, nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

P/la CGT,

Alain ZAMMIT

P/la FSU

Bruno BIDET

Copie à : M. BONO, DRH, M.FILATRIAU, DGAS

CGT – FSU

Du Conseil Général des Bouches-du-Rhône